Ville de Genève
Conseil municipal

PR-477 A

5 octobre 2006

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 755 700 francs destiné à la rénovation de 13 aires de jeux (17 places) réalisées entre 1981 et 1989 et présentant des problèmes de fonctionnalité, vétusté et sécurité.

Rapport de M^me^ Marguerite Contat Hickel.

Cette proposition a été renvoyée le 7 juin 2006 à la commission des travaux. Cette dernière s'est réunie à deux reprises, le 21 juin et le 30 août 2006, sous la présidence de M^me^ Béatrice Graf Lateo. La prise de notes a été assurée par M^me^ Ursi Frey, que la rapporteuse remercie pour son assistance.

Séance du 21 juin 2006

Audition de M^me^ Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Philippe Castagna, chef technique de la cellule Jeux

M^me^ Irminger rappelle qu'une première demande de crédit avait été présentée en novembre 2005 et refusée par le Conseil municipal dans sa séance du 17 mai 2006. *(N.d.l.r.: Cette proposition, la PR-442, portant sur la rénovation de 15 places de jeux, pour un coût de 2 578 400 francs, a fait l'objet d'un rapport oral lors de la séance du 17 mai 2006.)* Si la nécessité de rénover les places de jeux n'a pas été contestée, en revanche, les commissaires souhaitaient que la rénovation se fasse à un coût inférieur. La nouvelle proposition concerne 13 aires de jeux, soit 17 places, pour un coût d'un peu plus de 95 000 francs par place. Si l'on exclut le coût d'élimination des jeux et la préparation du sol, on arrive à près de 80 000 francs par jeu. Elle précise encore que la première proposition visait au maintien des places actuelles, avec la nécessité de procéder à une nouvelle demande de crédit d'ici à quelques années. La proposition soumise représente un crédit de rattrapage et la réduction du parc de jeux, moyennant la suppression de certains d'entre eux. Il est précisé que 18 000 enfants sont concernés par ces jeux.

Il est procédé ensuite à la présentation de chacune des aires de jeux par M^me^ Irminger et M. Castagna sous forme de document PowerPoint (voir sur IntraCM/Divers/Annexes aux propositions). Pour chaque place de jeux, une fiche détaillée des coûts est présentée, comportant les travaux à faire, les éléments à supprimer, à remplacer ou à entretenir, le coût du matériel (jeu, sol souple, dalle amortissante, copeaux…) et le prix de la pose.

Parc des Bastions

La réfection de toute la place est prévue, y compris du jeu d'échecs. Des jeux sont supprimés, dont le pas de géant, le toboggan et l'arbre sculpté. Le bac à sable sera mis aux normes. Deux parties de balançoires seront remplacées et la cabane sera remaniée. En réponse à une commissaire, M. Castagna précise que la suppression n'est pas due à une sous-utilisation, mais à la non-conformité aux normes et à la nécessité de faire des économies. Il est aussi constaté que la suppression de trois jeux représente 27 000 francs sur un total de 97 000 francs, les sols et débarras des anciens sols étant très coûteux.

Parc des Acacias

En concertation avec les habitants du quartier, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) va entreprendre des travaux par tranches pour remettre le parc en état. Les jeux suivront. La butte en cailloux sera enlevée ainsi que le petit toboggan. Deux portiques seront rénovés. Seront notamment remplacés les jeux de passerelles, les cabanes et deux portiques balançoires. M^me^ Irminger précise encore que les jeux sont très utilisés dans les parcs urbains et que la raison principale de la suppression des jeux est la sécurité.

La durée d'utilisation des jeux est de quinze ans environ. A un commissaire qui souhaite des explications sur les mélanges entre budget de fonctionnement et d'investissement, il est répondu qu'il existe des lignes budgétaires d'acquisition des jeux et des lignes pour l'entretien. La situation actuelle est la conséquence du retard accumulé dans l'entretien des jeux. Un commissaire, qui rappelle que tout investissement supérieur à 10 000 francs doit faire l'objet d'une demande au Conseil municipal, constate que seuls de petits montants ont pu être utilisés pour l'entretien. M^me^ Irminger souligne que le système de demande de crédit au Conseil municipal est lourd et lent et que le Service des écoles et institutions pour l'enfance a un budget d'acquisition. En ce qui concerne la politique d'information sur les jeux à supprimer, elle précise que dans les écoles des interlocuteurs existent avec lesquels il est relativement facile de dialoguer. Cette information est plus difficile s'agissant des parcs.

Parc La Grange

Les jeux sont situés sur deux parties. Dans la partie supérieure, l'intervention portera sur le labyrinthe et les balançoires. Dans le bas du parc, les balançoires seront refaites et les 65 piliers en bois d'un jeu multifonction seront remplacés par une partie métallique. Une sphère en métal sera supprimée. Il est aussi constaté qu'une part importante du crédit concerne le remplacement des sols et l'élimination des anciennes matières.

Parc Geisendorf

Le toboggan éléphant sera supprimé. Seront remplacés les bacs à sable et gradins ainsi que la table banc.

Ecole des Charmilles

De grosses interventions sont nécessaires. Les cabanes et la butte seront supprimées. Une intervention est nécessaire sur les bancs et le carrousel de cordes. On effectuera des travaux de peinture sur les toboggans. A la demande des parents, des sols souples seront mis dans les buts. A un commissaire qui souhaite savoir si une garantie existe sur les sols souples, il est répondu que ces derniers durent dix ans. En milieu urbain, ils s'encrassent et durcissent. Aujourd'hui, des dalles amortissantes sont utilisées qui permettent des modifications sans intervention sur toute la surface. A propos de l'arrachage des sols et de l'Agenda 21, il est précisé que l'opération d'élimination est compliquée en raison du fait que les sols ne sont pas semblables. Pour l'instant, il est demandé 400 francs la tonne pour l'élimination.

Ecole de Contamines

Les jeux de poteaux seront supprimés et des interventions sont nécessaires sur les balançoires. Le téléphérique sera changé ainsi que la table de pique-nique. Un portique de balançoire sera maintenu et entretenu. Le coût est important compte tenu de la surface du préau. La difficulté de stabiliser le terrain est aussi évoquée.

Ecole des Crêts

La cabane sera remplacée et le sol refait. Le petit train sera remplacé. De grosses interventions sont prévues sur les grandes structures dont le château-fort et le grand jeu avec passerelles. Il est une fois de plus constaté que les interventions sur le sol, notamment la pose de dalles amortissantes, sont plus coûteuses que celles sur les jeux eux-mêmes.

Ecole des Cropettes

Le sol sera refait sous une série de balançoires. Le bac à sable sera enlevé et les cabanes tipis seront remplacées. La cage sera maintenue.

Ecole Liotard

Dans la première proposition qui a été abandonnée, il était prévu de faire un terrain de foot. A un commissaire qui remarque que les terrains de foot sont

très utilisés et qu'ils créent une dynamique importante, même le week-end, il est confirmé qu'une demande de crédit séparée pourra se faire plus facilement à l'avenir du moment que les commissaires connaissent désormais les places de jeux. Des interventions seront effectuées sur les portiques de balançoires. L'arbre à grimper sera remplacé et l'arbre sculpté sera supprimé. La «station lunaire» sera adaptée. Une cabane avec toboggan sera créée.

Ecole du Seujet

Les structures des balançoires seront refaites. Un grand jeu avec passerelles sera remplacé. L'arbre sculpté sera supprimé.

Ecoles de Trembley I et II

Là aussi, des interventions sont nécessaires sur les portiques des balançoires. La démarche est aboutie avec les parents et les enseignants. Ont déjà été supprimés des balançoires, un bac à sable, une pyramide pour ouvrir le préau. Le travail s'effectue avec des architectes qui doivent traduire les souhaits des parents d'élèves et des enfants. S'agissant de l'implication des architectes, il est rappelé que pour la nouvelle école des Ouches, par exemple, un concours d'artistes a été organisé via le Fonds d'art contemporain.

Ecole des Vollandes

Il n'y aura pas de suppression de jeux, mais des interventions sur le toboggan, le jeu des cactus et la chenille sont prévues. Un mur de grimpe est prévu sur la cheminée. Ce qui entraînera le déplacement du petit train, un dégagement de 3 m devant être respecté depuis le mur. La sécurisation de l'espace sera faite par des barrières. A propos de la résistance du bois à la pourriture, il est répondu que du bois exotique existe mais qui n'est pas certifié, s'agissant notamment du bois utilisé pour les carrousels. Il pourrait être remplacé par du mélèze.

Séance du 30 août 2006

Audition de MM. Werner Haller, David Dörig et Marc Jaunin, de l'Association pour l'Atelier X, Philippe Martignano, de l'association Copyrart, Luc Bon, de l'Atelier abc Astural

Ces associations de réinsertion ont notamment été chargées de réaliser les jeux.

En réponse aux questions des commissaires, M. Martignano confirme avoir réalisé un certain nombre de jeux pour la Ville avant l'entrée en vigueur des normes européennes. Des prescriptions de sécurité étaient néanmoins appliquées et

certaines dimensions devaient être respectées. Chaque jeu construit correspond à des normes précises. Il admet que l'introduction de nouvelles normes laisse un peu moins de travail à son association. Il ajoutera encore que l'association encadre des adultes au chômage et réalise des demandes précises du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Le financement de l'association se fait via le Secrétariat d'Etat à l'économie. L'association comprend 28 personnes, trois maîtres et une formatrice.

M. Bon précise qu'il ne construit pas seulement des jeux, mais aussi des maisons, dont l'une a été réalisée selon le standard Minergie. Il dépend de l'Astural et touche une subvention du Département de l'instruction publique. Avec l'aide de maîtres d'atelier, il encadre 12 adolescents, entre 15 et 18 ans, en rupture sociale, familiale, etc. Ces jeunes restent une année afin de retrouver un rythme de vie. S'agissant des jeux, il précise qu'il reçoit des plans précis du Service des écoles auxquels il doit se conformer. Les nouvelles normes ont amené des contraintes supplémentaires auxquelles il faut se conformer. Il est d'avis qu'il est difficile d'appliquer les nouvelles normes aux jeux qu'on veut remplacer à l'identique.

A propos du coût des jeux, en comparaison du prix du marché et des prix catalogue, M. Haller pense que les prix sont à peu près identiques, mais que les objets réalisés dans leurs ateliers rendent plus service. M. Bon ajoute qu'une comparaison a été faite pour un projet de rampe de skate: la construction par l'atelier est peut-être plus coûteuse, mais bien plus résistante. De plus, les adolescents, utilisateurs, ont collaboré à sa réalisation.

Les trois associations invitées confirment qu'elles soumissionnent et sont en concurrence.

A la demande d'un commissaire qui souhaite que les invités parlent des réalisations de leurs associations, M. Martignano précise que le carrousel du Jardin botanique a été réalisé par 440 chômeurs et que des personnes du RMCAS le font fonctionner. Ce carrousel devra être homologué l'an prochain, alors que le mât central arrive en fin de vie. L'association Copyrart a travaillé avec le Service des écoles notamment dans le cadre des préaux propres (modèle de poubelle). Un jeu de marelles a été réalisé avec des élèves, tout comme le rhino des Grottes qui a été créé à partir d'un dessin d'enfant.

M. Bon a fabriqué le cheval de Troie avec le toboggan installé aux Minoteries, le train au bois de la Bâtie et des cabanes. Un jeu dessiné par un artiste genevois a été réalisé à Uni-Mail. Il ajoute qu'on ne peut pas comparer ces jeux avec ce que l'on trouve dans des catalogues.

M. Haller précise qu'il a repris, pour la confection du skate-park de Plainpalais, une rampe de la maison Nissan installée au Salon de l'auto qu'il a adaptée. Il est aussi intervenu au Jardin botanique en réalisant un espace famille et divers

objets. Ont également été réalisés par son association une baleine en ciment à l'école de Montchoisy et le lézard des Grottes, auquel ont collaboré des concierges et autres habitants du quartier des Grottes. Il ajoute enfin que, depuis quelque temps, il est plus sollicité pour des réparations.

A propos de l'entretien des jeux, M. Bon relève que le cheval de Troie, même soumis à des contraintes fortes n'a jamais été tagué, peut-être parce qu'il a été réalisé par des jeunes. Il souligne aussi que ce cheval aurait mérité une intervention plus rapide et qu'il vaut mieux procéder à des réparations régulières qu'à des rénovations lourdes. Il ajoute aussi qu'un objet en bon état attire plus le respect qu'un objet usé. M. Martignano partage cet avis.

A propos du volume de travail effectué par ces associations pour la Ville de Genève, les réponses des invités font ressortir que le volume a diminué: M. Bon évalue à 10% la part du travail pour la Ville, M. Haller précise que la partie serrurerie a diminué, passant de 40% à 15-20%, tandis que la partie peinture était autrefois de 60%. M. Martignano rappelle que la Ville de Genève représentait environ 50% de son chiffre d'affaires.

Les trois représentants des associations confirment qu'ils ont des disponibilités pour réaliser plus de travail. M. Bon relève que c'est grâce aux subventions que le travail est possible. Il admet être content quand il a du travail pour trois à six mois. M. Martignano ajoute qu'il dispose d'un grand nombre de personnes. M. Haller rappelle que c'est par ce type de structures qu'on peut donner l'envie aux jeunes de reprendre courage. Certains d'entre eux retournent sur place, parfois accompagnés de leur famille, pour revoir ce qu'ils ont créé.

A propos du parcours des personnes ayant passé par ces associations et de leur taux de réussite, M. Bon précise qu'il a des retours du secteur secondaire et que, parfois, la satisfaction est grande pour ces jeunes s'ils peuvent «se rattraper». Pour M. Haller, il est difficile de connaître le taux de réussite. De nombreux jeunes semblent s'en sortir et savoir quel chemin prendre après le passage dans les ateliers. Il est en relation étroite avec les professionnels de l'Institut d'études sociales à ce sujet. M. Martignano ajoute que 30% environ des adultes retrouvent un travail pendant leur stage et s'y accrochent. Il ajoute que le temps passé dans l'atelier est reconnu comme formation professionnelle et qu'il ouvre de nouvelles perspectives.

Discussion et vote

La commission se réfère au document très complet, portant sur les réponses aux «Questions de la commission des travaux concernant la proposition PR-477», établi par M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (annexe 1). On y lit notamment que les normes de sécurité européennes

sont entrées en vigueur en 1999 et que l'étude effectuée en 2002 montrait que 80% des places de jeux n'étaient pas conformes. Aujourd'hui, ce taux est de 60%. Il y est aussi précisé que, avec le crédit demandé et les budgets de fonctionnement annuels, le délai de mise en conformité des places sera de huit-dix ans sans demande de crédit complémentaire.

Un commissaire socialiste, auteur en grande partie des questions soumises, s'estime satisfait par ces réponses et tient à en remercier M^me^ Irminger. Se rapportant à la première page du document et au chapitre «Réponse 1.B/1.C», il s'inquiète toutefois des conséquences pour la Ville, et en particulier pour la cheffe de service concernée, d'un accident sur les places de jeux. Il lui est rétorqué qu'en France le maire est responsable.

Le groupe libéral reconnaît que la commission a fait un grand travail. Il déplore un certain laxisme en matière de patrimoine immobilier et se dit sceptique par rapport à la problématique de la responsabilité. Tout en soulignant que le Conseil administratif devra revoir sa politique d'entretien (jeux et immeubles), il votera la proposition.

Le groupe de l'Union démocratique du centre (UDC) votera également la proposition. Il remarque que la commission a procédé à une analyse approfondie, que le Conseil administratif a fait diligence pour remettre une nouvelle version et qu'il y a urgence.

Un représentant du groupe des Verts dit avoir trouvé sympathique d'auditionner les associations s'occupant de personnes marginalisées. Il relève qu'il est opposé au parcage des enfants dans des places de jeux alors que ceux-ci devraient s'ébattre dans les rues. Son opposition porte sur la manière d'appréhender la ville. Il pensait s'opposer à la demande de crédit pour ces raisons, mais, suite aux auditions des associations, il dit avoir été touché, faisant un travail un peu semblable dans son atelier, et il s'abstiendra.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI), qui avait déjà voté la première proposition, s'estime satisfait de cette nouvelle mouture et la votera.

Une représentante du groupe des Verts souligne l'aspect pédagogique des jeux et le bon travail qui a été fait avec la commission, tout en espérant qu'on restera raisonnable en matière d'application des normes. Elle est aussi consciente qu'une nouvelle proposition devrait parvenir aux commissaires, relative à la réhabilitation de ces jeux dans les prochaines années. Elle votera la proposition.

Le Parti du travail estime que la proposition a été retravaillée favorablement et il remercie la cheffe de service et le commissaire socialiste qui a travaillé avec cette dernière. Tout en suggérant que, pour des jeux simples (balançoires par exemple), on ait recours au catalogue, il dit qu'il votera cette proposition.

Le représentant du groupe socialiste a trouvé le travail de la commission très efficace. Il rappelle que la cheffe de service affirmait depuis longtemps que le montant à disposition était insuffisant. Il souhaiterait que tous les jeux soient regroupés dans un même service afin d'harmoniser leur gestion. Il déplore enfin que le travail des associations auditionnées aient considérablement diminué et souhaiterait que celles-ci soient davantage sollicitées. Il propose aussi que non seulement les élèves, mais aussi les habitants et associations de quartier donnent leur avis, les préaux étant devenus un véritable lieu de vie.

Le représentant du groupe démocrate-chrétien votera la proposition. Il est interpellé toutefois par une contradiction apparente entre deux informations, l'une en page 1, l'autre en page 4 du document. Il propose de demander au Service des écoles comment il entend ramener le crédit de 18 millions de francs à 11 millions de francs tout en faisant face aux travaux. S'ensuit un échange entre plusieurs commissaires sur la question de l'entretien des places de jeux. A noter que dans une réponse écrite à une question de la présidente, reçue après le vote (annexe 2), le magistrat précisera que la rénovation complète et exhaustive du parc de jeux actuel nécessiterait un crédit de l'ordre de 6 millions, cela en plus du crédit faisant l'objet de la présente demande. La prochaine demande de crédit de 3 millions concernera la rénovation d'un parc de jeux réduit, avec remplacement d'une partie des jeux complexes par des éléments plus simples.

La représentante du groupe radical votera la proposition.

Le représentant du groupe socialiste propose plusieurs recommandations:

Une première recommandation est acceptée à l'unanimité:

«Le Conseil municipal recommande que la Ville donne davantage de travail aux entreprises spécialisées dans la réinsertion sociale.»

Une autre recommandation relative à la gestion de la responsabilité en cas d'accident est retirée.

Une troisième recommandation est proposée portant sur la remise en état du miniterrain de foot de l'école Liotard, soit un montant supplémentaire d'environ 100 000 francs. Il s'ensuit une discussion sur cette proposition:

Une représentante des Verts dit qu'elle voit mal à ce stade du vote comment modifier l'arrêté, ne disposant pas d'informations suffisantes concernant ce terrain et le Conseil administratif étant compétent.

Un commissaire de l'UDC, rappelant l'analyse des services de M. Tornare pour justifier la réduction des coûts, craint que si l'on rajoute un élément on aille à l'encontre de la demande de réduction des coûts.

Le commissaire socialiste, auteur de la recommandation, souligne qu'il n'y a pas d'autre terrain de minifoot dans ce secteur et qu'il serait dommage de ne rien faire. Il arguera aussi qu'il existe des témoignages importants en faveur de ce terrain.

Un commissaire libéral se dit favorable au statu quo pour ne pas faire capoter la demande et ajoute que la commission ne doit pas se substituer au Conseil administratif.

Une commissaire de l'AdG/SI dit ne pas comprendre la logique de la commission qui, lors de l'examen de la première proposition, avait prétendu ne pas pouvoir modifier la proposition et prétend maintenant le contraire. Son groupe accepterait de voter les 100 000 francs, s'il était possible de modifier la proposition.

Un commissaire démocrate-chrétien confirme qu'un amendement peut être préparé, qui sera accepté ou refusé et qui modifiera l'arrêté en conséquence. Il juge toutefois ennuyeux qu'un élément nouveau arrive en dernière minute, qu'il aurait fallu le soulever lors de l'examen détaillé des places. Il juge cette nouvelle demande un peu arbitraire et ne votera pas les 100 000 francs.

Un commissaire libéral va dans le même sens.

La possibilité est évoquée d'utiliser le moyen de la pétition ou de la motion.

Face à cette unanimité, le commissaire socialiste accepte sagement de retirer cette troisième proposition.

L'arrêté suivant, muni de la recommandation «Le Conseil municipal recommande que la Ville donne davantage de travail aux entreprises spécialisées dans la réinsertion sociale», est accepté à l'unanimité moins une abstention (1 Ve).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 755 700 francs destiné à la rénovation de 13 aires de jeux réalisées entre 1981 et 1989, présentant des problèmes de fonctionnalité, vétusté et sécurité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 755 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Annexes:

1. questions de la commission des travaux à M[me] Simone Irminger, cheffe du Service municipal des écoles et institutions pour l'enfance
2. réponse de M. Manuel Tornare

ANNEXE 1

Questions de la commission des travaux du Conseil municipal concernant la PR 477 à M^me^ Simone Irminger, cheffe du Service des écoles de la Ville de Genève

1. **Places de jeux à rénover**

1.A - En déduisant le crédit de la PR-477 et les places de jeux rénovées récemment, combien de places de jeux devront encore être rénovées?

Réponse 1.A

26 places de jeux (12 dans les parcs et 14 dans les préaux) devront encore être rénovées.

1.B - Combien de demandes de crédit seront-elles encore nécessaires?

1.C - Dans combien de temps le parc de jeux sera-t-il entièrement rénové?

Réponse 1.B / 1.C

Les normes de sécurité européennes EN 1176 et EN 1177 sont entrées en vigueur en 1999, soit il y a 7 ans. L'étude effectuée en 2002 montrait que 80% des places de jeux n'étaient pas conformes en ce qui concerne tous les degrés de risques (légers, moyens et graves). Aujourd'hui, ce taux a été ramené à 60%. Avec le crédit de la PR-477 et les budgets de fonctionnement annuels – pour autant qu'ils ne soient pas réduits – on peut estimer le délai de mise en conformité de nos places à 8-10 ans, ceci sans demande de crédit complémentaire.

Toutefois, selon une étude livrée le 9 juin 2006 par le service juridique de la Direction générale, un tel délai place la Ville de Genève face à une lourde responsabilité, au motif qu'en cas d'accident, il est probable qu'un juge la considère comme civilement responsable des dommages. Par ailleurs, le/la chef/fe de service concerné/e aurait à assumer la responsabilité pénale, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes, à savoir qu'il/elle serait condamné/e à une peine allant de l'amende à la prison avec sursis. L'étude indique clairement que cette responsabilité vaut également pour les places de jeux réalisées antérieurement à l'entrée en vigueur des normes, en raison du délai qui s'est écoulé depuis.

En fonction de cet élément nouvellement porté à la connaissance du Service des écoles, il conviendrait de prévoir une prochaine demande de crédit pour assainir l'ensemble des jeux comportant des risques graves dans un délai de 2 à 3 ans (ordre de grandeur: 3 millions). Toujours selon l'étude précitée, l'autre solution serait d'enlever ou de fermer les jeux non conformes présentant des risques graves (30% des jeux).

1.D - Est-ce que la cellule jeux aujourd'hui formée de 4 personnes sera suffisante?

Réponse 1.D

En tenant compte des taux d'activité des personnes et des autres missions qu'elles assument, les 4 personnes composant la cellule jeux cumulent un taux d'activité consacré aux jeux de 300%. Outre la gestion des jeux et le travail de consultation, l'activité couverte par ces 3 postes, comprend aussi la gestion des espaces autour des écoles: clôtures, portails, revêtements de sol, bancs, fontaines, poubelles, poubelles de tri et nettoyage des tags. Avec le volume de travail actuel, l'effectif est suffisant et devrait le rester. A noter que, depuis l'engagement d'un deuxième technicien jeux en 2004, le service assume lui-même la tournée de contrôle mensuelle de chaque place de jeux.

1.E - Qui s'occupe des places de jeux de la Délégation à la petite enfance, du Service des sports et du Jardin botanique? Est-ce qu'il y a une coordination entre ces différents services?

Réponse 1.E

Le Service des écoles collabore avec le Jardin botanique, sur demande. Les autres services gèrent leurs espaces de manière autonome.

2. **Mobilier urbain**

2.A - Y-a-t-il une collaboration avec le Service d'aménagement urbain, pour les questions ayant trait au mobilier urbain (les engins de jeux), ainsi que pour l'intégration dans le site urbain d'un quartier et de la qualité architecturale?

Réponse 2.A

Oui, le Service d'aménagement urbain (SAU) fait appel au Service des écoles pour tous les aménagements d'espaces publics comprenant des jeux. De son côté, le Service des écoles consulte le SAU pour les questions de mobilier urbain sur les espaces publics (tables pique-niques, bancs) et pour les questions d'intégration. Par ailleurs, une étroite collaboration existe avec le SEVE pour les questions liées aux végétaux et aux bancs dans les parcs.

3. **Forum «La ville en jeux»**

3.A - Quelles ont été les retombées du forum de «La ville en jeux» aussi bien pour la création de nouveaux jeux, que pour l'aspect psycholudique?

Réponse 3.A

La création de la Commission consultative des espaces de jeux en milieu urbain est issue du forum «La Ville en jeux». Cette commission s'emploie à promouvoir les positions suivantes:

1. Donner au jeu une importance centrale dans les réflexions consacrées à la place de l'enfance dans la ville.
2. Défendre une approche qualitative et diversifiée du jeu dans la ville, non seulement en soutenant les projets les plus originaux qui seraient initiés, mais en intégrant le domaine du jeu dans le contexte plus large de l'avenir de la société urbaine.
3. Sensibiliser un maximum d'interlocuteurs aux enjeux du jeu afin d'établir peu à peu une vision partagée des critères qui donnent aux places de jeux une valeur et un intérêt pour la collectivité.
4. Etendre les réflexions autour du jeu dans la ville à tous les milieux concernés en organisant des forums de discussion et des manifestations diverses. Une soirée publique sur le thème du risque est prévue dans le courant de l'automne.

Elle accorde également une large place au débat relatif au partage des espaces publics, débat que le Service des écoles reprendra avec le Service d'aménagement urbain:

1. Faut-il que l'espace public soit attribué à différentes fonctions?
2. Faut-il réserver des espaces monofonctionnels?
3. Faut-il inventer de nouvelles cohabitations: zone piétonne et ludique – places de parking / jeux)?
4. Faut-il envisager une affectation temporaire de certains espaces à des fonctions: places de parking ou rues temporairement réservées à des activités ludiques?

4. **<u>Construction, matériaux, développement durable, agenda 21</u>**

4.A - Est-il prévu d'utiliser des matériaux en acier inox ou galvanisés pour construire des engins de jeux?

Réponse 4.A

Oui, l'évolution actuelle montre une utilisation accrue de ces matériaux. Le Service des écoles est toutefois tributaire des choix faits antérieurement, en ce sens qu'il tente de conserver, en les réparant et en les adaptant, les anciens jeux en bois.

4.B - Est-il encore prévu d'utiliser du bois dont on sait que la durée de vie est limitée dans le temps (10 ans)?

Réponse 4.B

Oui. Les fabricants donnent une garantie de 10 ans pour le bois traité en autoclave. Si le bas des poteaux est posé hors sol sur des piètements inox ou galvani-

sés, sa durée de vie peut aller jusqu'à 15 ans. Par ailleurs, les fabricants de jeux proposent une large gamme de jeux en bois traité en autoclave avec des caractéristiques esthétiques très actuelles. Le Service des écoles souhaite préserver la diversité des jeux et leur intégration dans leur environnement, ce qui nécessite le recours à des matériaux différents.

4.C - Si l'ensemble des éléments constructifs pouvaient avoir une durée de vie de plus de 30 ans, quels seraient les matériaux qui devraient faire l'objet de rénovations courantes (sols souples, peintures, etc.)?

Réponse 4.C

Les éléments en bois massif ou panneaux;

Les revêtements de sol amortissant synthétique (coulé ou en dallage) et les copeaux;

Le traitement anti-rouille sur les pièces métalliques ainsi que les peintures de finition sur les supports bois et métal;

Les peintures au sol (marelles, jeux d'échecs).

Toutefois, le Service des écoles n'est pas favorable à des jeux qui n'évolueraient pas trente ans durant. Les quartiers bougent, les populations changent, les aménagements urbains se transforment et les rénovations de jeux après 15 ou 20 ans permettent une adaptation à ces évolutions.

4.D - Dans la perspective d'utilisation de matériaux durables pour toutes les places de jeux, à partir de quel moment le budget d'entretien annuel se stabilisera et approximativement à combien?

Réponse 4.D

Pour maintenir le budget annuel de fonctionnement à sa hauteur actuelle, il est nécessaire de réduire l'ampleur du parc de jeux. Ce dernier, qui représente une valeur de 18 millions, devrait être ramené à 11 millions. Ainsi, considérant qu'une place de jeux a une durée de vie de 15 à 20 ans, le budget annuel pour l'entretien est à calculer comme suit:

Entretien annuel = 8% de 11 millions	Frs 880 000
Réfection des places de jeux (tournus sur 20 ans)	Frs 520 000
	Frs 1 400 000

Budget 2006: 1 410 000 francs

5. **Sécurité et normes européennes**

5.A - La Ville de Genève commence à avoir la réputation auprès de fournisseurs d'engins de jeux d'être celle qui applique le plus sévèrement, en Suisse, les nouvelles normes. Ne serait-il pas possible d'être moins rigoureux et de chercher

avec le département responsable de la sécurité un assouplissement de l'application de ces normes? M. Manuel Tornare avait fait des déclarations allant dans ce sens lors du forum «La ville en jeux».

Réponse 5.A

Il serait utile que la déclaration relative à la sévérité de la Ville de Genève soit illustrée par des exemples et indique de quels fournisseurs il s'agit. Les normes de sécurité sont des prescriptions techniques précises. Le Service des écoles les applique telles que l'impose le DCTI dans ses autorisations de construire. Il faut savoir que le respect des normes est contrôlé par le DCTI et que la place de jeux ne peut être ouverte au public sans son autorisation. Pour le reste, nous renvoyons la commission à la réponse donnée aux questions 1.B et 1.C.

5.B - Que coûte une expertise de conformité aux normes européennes, pour un engin de jeux? pour une place de jeux?

Réponse 5.B

Cela dépend de l'objet. S'il s'agit d'un objet en série (petits carrousels - balançoires par exemple) et que le coût de l'expertise est divisé par le nombre d'objet de la série, la charge sera de quelques dizaines de francs. S'il s'agit d'un objet unique, confectionné avant l'entrée en vigueur des normes et que le Service des écoles veut conserver parce qu'il le considère comme faisant partie du patrimoine des jeux (ancien dragon de l'école Ferdinand-Hodler par exemple), le coût atteindra 3000 à 4000 francs. L'expérience acquise par les techniciens de la cellule jeux permet de limiter les consultations de laboratoires spécialisés. De façon générale et si la démarche est ponctuelle, l'obtention du certificat de conformité coûte 665 francs (380 francs pour l'analyse et 285 francs pour l'établissement du rapport). Une analyse globale, portant sur 120 places de jeux, réalisée en 2002, a représenté un coût de 420 francs par place de jeux.

6. **Composition des projets**

6.A - Comment appliquez-vous les aspects psycholudiques? faites-vous appel à des experts ou spécialistes?

Réponse 6.A

Dans ses choix de jeux, le Service des écoles poursuit la politique conduite en Ville de Genève depuis 30 ans, c'est-à-dire qu'il s'appuie sur des avis d'experts, d'enseignants, de parents, d'enfants, sur ses propres observations et expériences et, surtout, sur le bon sens. Ponctuellement, il a fait appel et fait appel aux experts suivants:

– M^me^ Wenche E. Johansen, psychologue, Aalborg, Danemark;
– M^me^ Anne-Claude Vallée-Meier, architecte et conceptrice de jeux, Genève;

– M. Pierre Bonnet, architecte et concepteur de jeux, Genève;
– Bureau d'architectes ADR, auteur du rapport sur les lignes directrices des places de jeux de la Ville de Genève;
– M^me^ Odile Périno, directrice du Quai des Ludes, Lyon;
– M^me^ Martine Bedin, designer;
– M. Pascal Amphoux, architecte-urbaniste, atelier Contrepoint – projets urbains – Lausanne;
– M^me^ Florence Vandenbeusch, designer en architecture d'intérieur, Genève;
– M. Ulrich Schädler, directeur du Musée suisse du jeu, ainsi que tous les membres de la commission consultative des espaces de jeux en milieu urbain, en fonction de leur domaine d'expertise, cette commission constituant une ressource importante pour le service.

7. **Concertation**

7.A - Comment organisez-vous la concertation et qui participe?

7.B - Qui décide des choix de jeux et du projet? les utilisateurs (enseignants, élèves, parents) ou l'administration?

Réponse 7.A / 7.B

En préambule, il faut préciser que le moment où se passe la consultation par rapport au processus de prise de décision définit la dynamique des rencontres et la précision avec lequel le cadre pourra être posé face aux usagers. Si la création/rénovation ne nécessite pas une demande de crédit au Conseil municipal, la gestion de la consultation et des délais sera plus simple. Si la création/rénovation nécessite une demande au Conseil municipal, il y a trois cas possibles:

1. le budget est voté quand la consultation commence;
2. la demande est en cours d'étude quand la consultation commence;
3. la consultation commence avant la préparation de la demande de crédit.

En ce qui concerne les partenaires, là aussi les situations peuvent différer.

S'il s'agit d'une place de jeux dans un préau, la première étape consiste à rencontrer:

– les enseignants, le personnel parascolaire et le personnel de l'école,
– le conseil d'école,
– les parents d'élèves.

Dans une deuxième étape, il convient de préparer un projet sur la base des informations récoltées dans la première étape (cellule jeux, experts, fabricants, créateurs, architectes).

Lors de la troisième étape, le projet est présenté aux délégués des partenaires rencontrés au départ.

Dans le cas d'une place de jeux dans un parc, les partenaires de la première étape sont: la maison de quartier, le SEVE, la Délégation à la jeunesse, l'association des habitants. La suite du processus est semblable au cas «préau».

Le Service des écoles tient compte des avis qu'il a sollicités dans l'élaboration du projet. Au moment de la présentation, il peut encore revoir certains points de détail, mais il tient à rester garant de la cohérence du projet, de sa faisabilité, de son intégration dans l'environnement et de son financement.

8. Entreprises de réinsertion sociale

8.A - Est-ce que ces entreprises réalisent des jeux? Comment cela se passe-t-il?

Réponse 8.A/8.B

Certaines entreprises sociales réalisent des jeux, notamment Copyrart. Cela se passe selon une procédure classique d'appel d'offres, puis de commande adjugée à l'entreprise la moins chère. Dans certains domaines (objets en ferrociment par exemple), Copyrart n'a pas de concurrents.

Le Service des écoles travaille avec les entreprises sociales suivantes:

- Copyrart: dépose, évacuation, petit entretien, serrurerie, objets en ferrociment, création de jeux, mobilier urbain, poubelles de tri, études pour mise aux normes;
- Atelier X: dépose et évacuation, petit entretien, serrurerie, création d'éléments, mobilier urbain, peinture;
- Atelier ABC: petit entretien, création d'éléments, fabrication de coffres;
- OK Forêt: dépose et évacuation, terrassements, maçonnerie, épandage copeaux, revêtement bitumeux;
- Réalise: inventaire et entretien jeux d'échecs, nettoyages;
- Orangerie: nettoyages;
- Montfleury: nettoyages;
- Le Vallon: sécurisation, nettoyages.

A noter que la collaboration avec certaines entreprises sociales a des limites du fait que le personnel de ces entreprises n'est pas forcément formé et travaille sur des contrats de courtes durées. De ce fait, la qualité d'exécution et le respect des délais nécessitent une forte implication du Service des écoles.

9. **Collaboration avec les écoles genevoises**

9.A - Y-a-t-il des collaborations avec les arts décos; l'école HES d'ingénieurs, des Beaux-arts, du Cepta, etc.?

Réponse 9.A

Le calendrier de l'année scolaire n'est guère compatible avec le rythme d'avancement qu'il convient de donner à des projets. Le Service des écoles a néanmoins collaboré avec la Haute école des arts appliqués (HEAA) pour l'exposition «La Magie des plastiques» en 2003, avec l'Institut d'architecture et la HEAA pour les projets «rue des Battoirs» présentés dans le cadre du Forum «La Ville en jeux» en 2004. Il fait également appel au CEPTA, occasionnellement, pour des réalisations de coffres sur mesure.

10. **Fonds d'art contemporain**

10.A - Est-ce que ce Fonds participe à la création d'engins de jeux ou même de projets de places de jeux comme cela s'est réalisé dans la commune de Carouge?

Réponse 10.A

Actuellement, le Service des écoles travaille avec le Fonds d'art contemporain sur deux projets: l'aménagement du préau de l'école des Ouches et le préau couvert de l'école Beaulieu. Il est prêt à développer ce type de collaboration chaque fois que possible. Par ailleurs, le Fonds d'art contemporain est représenté au sein de la commission consultative des espaces de jeux.

ANNEXE 2

Réponse de M.Manuel Tornare du 12.09.2006

Envoyé par: Danielle Chiavaroli

Objet 12.09.2006 09:11 RE CT - PR-477 (Document link: Loredana De-Ciocchis)

Madame la présidente,

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance confirme que la rénovation (avec mise aux normes de sécurité) complète et exhaustive du parc de jeux actuel nécessiterait un crédit de l'ordre de 6 millions, ceci en plus du crédit faisant l'objet de la PR-477. La prochaine demande de crédit de 3 millions concerne la rénovation d'un parc de jeux réduit avec remplacement d'une partie des jeux complexes par des éléments plus simples. Une part relativement importante de ce futur crédit devra être consacrée au démontage des jeux dont la mise aux normes s'avère trop difficile ou trop coûteuse et au rétablissement du terrain. Grâce à cette démarche, le service parviendra à assurer l'entretien d'un parc de jeux redimensionné dans le cadre du budget dont il dispose.

Recevez Madame la présidente, mes meilleures salutations

Manuel Tornare